

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 22 juin 2021

Affichage :

Du jeudi 1^{er} juillet au
mercredi 1^{er}
septembre 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel

Absent : M.SIMON Didier

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 22 juin 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

80-2021 - Augmentation du temps de travail du poste d'agent de bibliothèque – Secteur jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°75-2016 portant création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 2ème classe,
Vu le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 03 juin 2021,
Vu l'avis de la Commission Ressources et Vie Economique en date du 08 juin 2021,
Vu l'avis du Bureau en date du 14 juin 2021,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant l'augmentation de la fréquentation de la médiathèque et des besoins croissants d'animations en direction des scolaires,

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210628-D802021-DE

Il est proposé d'augmenter de 28 heures à 35 heures hebdomadaires le Secteur jeunesse,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 précitée.

Après débat, et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil Municipal décide :

- **D'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'agent de bibliothèque – Secteur jeunesse de 28 à 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2021,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs.**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

